

Réussir sa création d'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION

ORIENTATION

LEADER DU BILAN DE COMPÉTENCES



Cabinet de conseil
en évolution professionnelle



RÉUSSIR SA CRÉATION D'ENTREPRISE

FORMULES	INTRO	E1	E2	E3	E4	E5	E6
ESSENTIEL	✓	✓	✓	✓			
CLASSIQUE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
INTÉGRALE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

“ Viser l'acquisition de compétences entrepreneuriales spécifiques pour tous. ”

*« N'essayez pas d'être un homme de succès, mais
plutôt un homme de valeur »*

Albert Einstein

SOMMAIRE

PROGRAMME DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ».....	4
LES EBOOKS DE LA MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ORIENTATION	10
LES TROIS FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT ORIENTATION.....	12
LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE.....	13
RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION	14
DÉCOUVREZ LES ÉDITIONS ORIENTATION	15

PROGRAMME DE FORMATION

« ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE »

1 OBJECTIFS

L'objectif de la formation création d'entreprise proposée par ORIENTATION est de réaliser le projet de création d'entreprise et de pérenniser l'activité du créateur d'entreprise. Pour atteindre cet objectif, cette formation va vous permettre de :

1. **Définir un concept cohérent avec vos aspirations, vos compétences et le marché** portant en lui un potentiel de développement à la hauteur de vos attentes et de vos ambitions en termes de développement économique et humain.
2. **Tester la viabilité de votre concept en conditions réelles**, c'est-à-dire évaluer son potentiel commercial et la rentabilité de son modèle économique, notamment sa capacité à générer une rémunération cohérente avec vos attentes.
3. **Choisir un modèle économique et une structure juridique pérennes** vous permettant d'optimiser votre rémunération, de réduire vos charges et de bénéficier de tous les avantages fiscaux et sociaux dans le respect de la loi.
4. **Rédiger votre *business plan*** afin de disposer d'un support de communication détaillé à présenter à des partenaires financiers et/ou commerciaux. Le *business plan* est, avec le prévisionnel d'activité, le CV du (de la) chef(fe) d'entreprise.

Les objectifs de cette formation dépendent de la formule d'accompagnement que vous choisirez.

Les objectifs 1, 2 concernent la formule « essentiel », les objectifs 1, 2, 3 concernent la formule « classique » et les objectifs 1, 2, 3 et 4 concernent la formule « intégrale ».

2 COMPÉTENCES VISÉES

L'accompagnement à la création d'entreprise ORIENTATION vise l'acquisition de compétences entrepreneuriales spécifiques :

- **Autoévaluer (ou à l'aide de tests) ses compétences entrepreneuriales** et construire un plan de développement des compétences personnalisé,

- **Définir un concept d'entreprise (produits, services, mixte)** en développant une stratégie marketing reposant sur une approche par l'offre,
- **Mettre en place un test grandeur nature pour évaluer la viabilité d'un concept** au niveau de son potentiel marché,
- **Différencier les différents statuts d'entreprises** et leurs contraintes sociales, fiscales et juridiques,
- **Rédiger un business plan (ou business plan simplifié) en formalisant les différentes rubriques** qui le constituent et le présenter à des partenaires financiers,
- **Réaliser un prévisionnel d'activité** en partenariat avec un(e) expert(e)-comptable.

3 PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

L'accompagnement à la création d'entreprise s'adresse aux salarié(e)s et demandeur(euse)s d'emploi ayant pour projet de créer une entreprise et souhaitant développer les compétences entrepreneuriales concourant au démarrage, à la mise en œuvre et au développement du projet de création d'une entreprise et à la pérennisation de son activité. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de de formation. La formation s'adresse aux personnes désireuses de créer une entreprise ayant une personnalité morale distincte (SARL, SAS, etc.) ou aux projets d'auto-entreprise. *Un test de créateur d'entreprise sera proposé à chaque candidat(e) à la formation afin de vérifier ses aptitudes à la création d'une entreprise.* ORIENTATION s'engage également à évaluer sa propre capacité à accompagner le projet et à refuser l'accompagnement s'il ne dispose pas du niveau d'expertise requis.

4 MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Durant l'accompagnement à la création d'entreprise, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) formateur(trice), consultant(e) en accompagnement à la création d'entreprise. Celui-ci (celle-ci) peut utiliser les techniques suivantes :

- Tests spécialisés,
- Questionnaires d'évaluation,
- Apports de connaissances (marché, concepts d'entreprise, concepts de franchise, etc.),
- Remise de supports de formation Ebooks,
- *Enquête business* de terrain,
- Mise en relation avec un réseau d'experts,
- Corédaction d'une synthèse (reprise de la démarche, projet et plan d'action).

5 DÉROULEMENT

LES DIFFÉRENTES FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

ORIENTATION propose trois formules d'accompagnement à la création d'entreprise.

<i>Introduction : se préparer à créer une entreprise</i>	
Formule Essentiel	<p>Étape 1 : choisir la forme de votre entreprise</p> <p>Étape 2 : définir le concept de votre entreprise</p>
Formule Classique	<p>Étape 3 : tester le concept de votre entreprise</p> <p>Étape 4 : décider de la forme juridique de votre entreprise</p>
Formule Intégral	<p>Étape 5 : rédiger votre <i>business plan</i></p>

La formation s'articule autour de l'acquisition de cinq grands savoir-faire propres à la création d'entreprise. Chaque étape correspond à l'acquisition de l'un de savoir-faire. La formation se déroule sous la forme d'entretiens individuels personnalisés réalisés par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en accompagnement à la création d'entreprise. Chaque consultant(e) a déjà créé et géré au moins une entreprise. Tous les consultant(e)s qui accompagnent des créateurs(trices) d'entreprise sont également formés à la méthode Orientation.

ÉTAPE 1 : CHOISIR LA FORME DE VOTRE ENTREPRISE

Il existe de nombreuses formes d'entreprises : petites ou grandes, produits ou services (ou mixte), avec ou sans associé(e), avec des investissements ou sans investissements, création, reprise ou en contrat de franchise, etc. Il n'est pas toujours aisé de se projeter dans ces différentes formes et d'en mesurer les implications concrètes. Cette étape va vous permettre de visualiser avec le plus de précision possible le style d'entrepreneuriat correspondant à chaque type de projet ; cela pour faire vos propres choix et définir la forme de votre entreprise.

Compétences entrepreneuriales acquises : mieux appréhender les conséquences de ses choix (taille de l'entreprise, nombre d'associé(e)s, mix-marketing, montant de l'investissement, etc.).

ÉTAPE 2 : DÉFINIR LE CONCEPT DE VOTRE ENTREPRISE

Que vous partiez d'une idée que vous chérissez depuis longtemps ou d'une page blanche, il est important de bien définir le concept de votre entreprise. Un concept bien défini permettra de vous positionner de façon intelligente sur le marché et donc de proposer des produits/services attractifs. Si vous optez pour une création sous contrat de franchise, nous vous accompagnons dans le choix du concept, à travers l'acquisition des connaissances nécessaires à l'étude approfondie sur le plan entrepreneurial, juridique et comptable des systèmes sélectionnés.

Compétences entrepreneuriales acquises : *définir un concept d'entreprise en se basant sur une stratégie par l'offre. Appréhender les concepts de base du marketing, notamment l'analyse des besoins clients.*

ÉTAPE 3 : TESTER LE CONCEPT DE VOTRE ENTREPRISE

La méthode ORIENTATION est une méthode d'étude de marché basée sur la confrontation du produit/service au besoin du consommateur. L'idée est de confronter rapidement votre idée à une situation de vente de façon à tester son attractivité réelle. Plutôt qu'une étude de marché théorique réalisée à partir de lectures et d'analyses statistiques, vous partez à la rencontre de vos futurs clients. Si vous ne parvenez pas à les convaincre, soit vous devez changer de produit/service, soit le faire évoluer, soit proposer autre chose.

Compétences entrepreneuriales acquises : *mener une enquête business. Réaliser des tests produits grandeur nature pour évaluer le potentiel produit/service/marché.*

ÉTAPE 4 : DÉCIDER DE LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

Il existe plusieurs statuts juridiques possibles lors de la création d'entreprise. Chacun présente des avantages et des inconvénients. L'objectif est donc de choisir le statut juridique de votre future entreprise en fonction de votre situation personnelle (âge, niveau de rémunération souhaité, etc.). Par ailleurs, une question qui est rarement abordée dans les accompagnements à la création d'entreprise, mais qu'ORIENTATION entend traiter, est la question patrimoniale. Lors de la création d'entreprise, certaines démarches doivent être réalisées devant notaire.

Compétences entrepreneuriales acquises : *connaître les différents types de statuts et être capable de choisir le statut le plus adapté (fiscalité, social, etc.). Anticiper les risques patrimoniaux.*

ÉTAPE 5 : RÉDIGER VOTRE *BUSINESS PLAN*

Le *business plan* est un document qui vous sera demandé par vos partenaires bancaires au moment d'évaluer votre dossier de demande de prêt. Si vous avez opté pour un système de franchise, ce document ou une ébauche peut vous être fourni par le franchiseur. Si vous optez pour une création pure, c'est à vous de le rédiger. Plusieurs rubriques importantes sont à formaliser, notamment le parcours du créateur, la définition du concept de l'entreprise, l'analyse financière. Le *business plan* sera idéalement complété par un prévisionnel d'activité.

Compétences entrepreneuriales acquises : *présenter son projet de création d'entreprise à une banque, un business angel ou un fonds d'investissement.*

À l'issue de l'accompagnement, dans la formule « essentielle », une synthèse est corédigée avec le(a) bénéficiaire de la formation. Cette synthèse reprend les principales conclusions de l'accompagnement. Dans la formule classique, on rédige un *business plan simplifié* et dans la formule intégrale le *business plan*. Par ailleurs, le(a) créateur(trice) présentera son projet à deux chef(fes) d'entreprise. L'objectif sera de challenger le projet pour permettre au(à la) créateur(trice) de l'améliorer encore. Cette présentation constituera également un bon entraînement pour la suite.

6 CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

La formation en distanciel s'appuie sur des Ebooks de travail qui contiennent l'ensemble des connaissances à intégrer, des exercices à réaliser et des tests. Ces Ebooks sont remis à l'issue de chaque entretien avec le(a) bénéficiaire (par exemple, à l'issue de l'entretien n°1, on remet au bénéficiaire l'Ebook n°1). Le(a) formateur(trice) explique le contenu de l'Ebook et donne les consignes au(à la) bénéficiaire oralement. En suivant l'Ebook, le(a) bénéficiaire réalise les tests et réalise les exercices en suivant les consignes indiquées.

ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE, PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le(a) même formateur(trice) que celui(celle) qui réalise l'accompagnement à la création d'entreprise en présentiel. Les échanges se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du(de la) formateur(trice) sont données au(à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le(la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h.

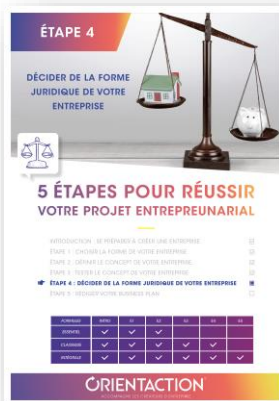
En cas d'impossibilité à joindre le(la) formateur(trice), le(a) bénéficiaire peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil ORIENTATION.

ORIENTATION s'assure que le(la) formateur(trice) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance. Une formation doit être suivie par tout(e) formateur(trice) désireux(se) de réaliser un accompagnement à la création d'entreprise pour ORIENTATION. Cette formation s'intitule « Accompagner un(e) bénéficiaire dans la création d'une entreprise ». Elle est sanctionnée par un certificat de compétences. Cette formation vise l'acquisition des compétences nécessaires à l'accompagnement en « présentiel » et « distanciel ».

7 MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- Au cours de l'accompagnement à la création d'entreprise, le(a) bénéficiaire émarge une attestation de présence,
- À l'issue de l'accompagnement à la création d'entreprise, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Il(Elle) répond également à un quizz d'évaluation des connaissances,
- Six mois après la remise de la synthèse, le(la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique,
- Enfin, une fois par an, ORIENTATION réalise une grande enquête sur l'avenir des bénéficiaires d'un accompagnement à la création d'entreprise : « *Qu'êtes-vous devenu(e) ?* ».

LES EBOOKS DE LA MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ORIENTATION



8 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée. Si ORIENTATION ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du(de la) bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) soit vers le référent handicap du groupe ORIENTATION, soit vers un organisme partenaire du réseau ORIENTATION.

9 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès du(de la) consultant(e) référent(e) pour mettre en place le planning de votre accompagnement à la création d'entreprise.

10 TARIF

Voir les trois formules d'accompagnement à la création d'entreprise ou devis joint (ou commande adressée via moncompteformation.gouv.fr). Cette offre de formation est éligible au CPF* (*Compte Personnel de Formation).

Coordonnées de l'organisme de formation

ORIENTATION - Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 012 70 72 –
auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire.

Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 508 979 143.

Le siège social est situé 12, place George Washington - 72000 Le Mans.

Contact : 02.43.72.25.88*(*numéro national) - info@orientation.com

www.orientation-groupe.com

LES TROIS FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT ORIENTATION

« FORMULE ESSENTIEL »	« FORMULE CLASSIQUE »	« FORMULE INTÉGRALE »
<p>1 entretien conseil (gratuit) + test créateur d'entreprise.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour analyser votre parcours et en dégager les points de force.</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour définir la forme et le concept de votre entreprise.</p> <p>L'accompagnement à la rédaction de la synthèse de votre projet de création d'entreprise (2h).</p> <p>- L'accompagnement est assuré par un(e) consultant(e) certifié(e) ORIENTATION. - La durée de l'accompagnement à la création d'entreprise est de 8 semaines à raison d'1 entretien/semaine environ. - 4 Ebooks de la méthode ORIENTATION.</p>	<p>1 entretien conseil (gratuit) + test créateur d'entreprise</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour analyser votre parcours et en dégager les points de force.</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour définir la forme et le concept de votre entreprise.</p> <p>2 entretiens personnalisés (4h) pour tester votre business model.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour choisir le statut juridique de votre entreprise.</p> <p>L'accompagnement à la rédaction d'un business plan simplifié (2h).</p> <p>- L'accompagnement est assuré par un(e) consultant(e) certifié(e) ORIENTATION. - La durée de l'accompagnement à la création d'entreprise est de 8 à 12 semaines à raison d'1 entretien/semaine environ. - 6 Ebooks de la méthode ORIENTATION.</p>	<p>1 entretien conseil (gratuit) + test créateur d'entreprise.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour analyser votre parcours et en dégager les points de force.</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour définir le concept de votre entreprise.</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour tester votre business model.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour choisir le statut juridique de votre entreprise.</p> <p>4 entretiens personnalisés (8h) pour vous accompagner dans la rédaction de votre business plan.</p> <p>- L'accompagnement est assuré par un(e) consultant(e) certifié(e) ORIENTATION. - La durée de l'accompagnement à la création d'entreprise est de 12 à 24 semaines à raison d'1 entretien/semaine environ. - 7 Ebooks de la méthode ORIENTATION.</p>
<p>De 1000 à 1600 euros TTC en fonction de la zone et du financement choisi pour 20h de formation dont 10h d'entretiens personnalisés</p>	<p>De 1600 à 2400 euros TTC en fonction de la zone et du financement choisi pour 30h de formation dont 16h d'entretiens personnalisés</p>	<p>De 2400 à 3200 euros TTC en fonction de la zone et du financement choisi pour 40h de formation dont 24h d'entretiens personnalisés</p>

LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

VIA LE CPF

Depuis le 1er janvier 2017, l'accompagnement à la création d'entreprise peut être financé dans le cadre du CPF* (*Compte Personnel de Formation). Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un accompagnement à la création d'entreprise. Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique. Depuis le 19 novembre 2019, la demande de financement se fait directement via l'application <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

À noter : les agents de la fonction publique d'État et territoriale doivent adresser leur demande à leur administration et les agents de la fonction publique hospitalière doivent adresser leur demande à [l'ANFH](#).

VIA LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'accompagnement à la création d'entreprise peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

VIA PÔLE EMPLOI

L'accompagnement à la création d'entreprise peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de Pôle emploi.

VIA LE FINANCEMENT PERSONNEL

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son accompagnement à la création d'entreprise, sans inconvénients et longueurs administratifs.

AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

L'accompagnement à la création d'entreprise peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via [l'AGEFIPH](#) pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION

11 NIVEAU DE SATISFACTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **100% des bénéficiaires** sont satisfaits de l'accompagnement à la création d'entreprise réalisé avec ORIENTATION.

Soit un taux de satisfaction de 100% (par rapport à la moyenne). Mais comme il faut toujours s'améliorer, ORIENTATION continuera à vous proposer des nouveautés pour améliorer encore les résultats de ses accompagnements.

12 CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT APPORTE LE PLUS

- **100% des bénéficiaires** considèrent que l'accompagnement à la création d'entreprise leur a apporté de meilleures connaissances sur la manière de créer et pérenniser une entreprise,
- **83% des bénéficiaires** considèrent que l'accompagnement à la création d'entreprise leur a apporté plus de confiance en soi pour se lancer dans leur projet entrepreneurial.

Pour ORIENTATION, l'objectif de l'accompagnement à la création d'entreprise est de pouvoir créer les conditions d'un projet rentable et rémunérateur, mais aussi qui puisse être en cohérence avec les valeurs, les besoins et la personnalité de la personne.

DÉCOUVREZ LES ÉDITIONS ORIENTATION

1 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



La révolution des robots est en marche. Hier cantonnés aux secteurs agricole et industriel et aux métiers les moins qualifiés, les robots investissent maintenant tous les secteurs (finance, ressources humaines, management, commerce etc.). Avec le développement de l'intelligence artificielle, ils sont présents à tous les niveaux de responsabilité, jusque dans les conseils d'administration. Les robots se multiplient. Chaque jour, ils voient leurs compétences augmenter. Ce faisant, ils détruisent et créent des emplois à une vitesse vertigineuse. Ils changent l'économie et les rapports sociaux. Ils questionnent l'éthique, la morale et le droit. Ils sont à la fois un risque majeur et une opportunité formidable. Un salarié peut perdre son emploi ou acquérir une compétence inaccessible aux robots et se rendre ainsi indispensable. Un dirigeant peut voir son entreprise balayée par un concurrent plus innovant ou utiliser les robots pour la rendre plus productive, améliorer ses marges, investir, innover et

se développer. L'État peut rester sur ses acquis ou moderniser ses administrations pour fournir des services publics de qualité tout en réduisant les coûts et ainsi favoriser le retour à une fiscalité plus douce. Ce livre s'adresse aux salariés qui veulent anticiper leur avenir professionnel et faire des choix d'orientation éclairés, aux décideurs et notamment aux dirigeants d'entreprise et à leurs services de ressources humaines qui veulent saisir l'opportunité de l'automatisation pour accélérer la croissance de leur entreprise, mais aussi aux hommes et aux femmes politiques qui veulent accompagner intelligemment les transformations technologiques et leurs impacts socio-économiques.

Prix public : 24,90 euros TTC – [boutique officielle ORIENTATION](#)

2 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL



Un titre qui sonne comme une confidence, un murmure susurré dans le creux de l'oreille. Mais qu'on ne s'y trompe pas : nul secret ici qui ne doive être dissimulé et ne puisse être répété. Car ce qu'a à nous dire Emeric Lebreton dans ce nouvel ouvrage concerne le plus grand nombre c'est-à-dire le genre humain. Humain trop humain comme disait Nietzsche, humain aux prises avec toutes ses contradictions, ses élans passionnés et ses doutes mortifères. Humain en proie à l'exaltation et au découragement, ce qu'il est de grandeur, de lâchetés et de peurs. Et pourtant, le bonheur est là, à portée de main, il est en nous, il s'appelle confiance, il s'appelle envie et dépassement de soi. Emeric Lebreton n'aime rien tant que prendre le contrepied de son époque : ainsi la réussite n'est plus une ambition égoïste mais devient un moyen d'être heureux, le véritable antidote à la morosité ambiante, le secret du bonheur. Tel un défi lancé aux hommes et à lui-même, il nous invite à considérer le

monde avec un regard neuf : non, la fin ne saurait « justifier les moyens » comme il put être dit ; seuls les moyens que nous mettons en œuvre pour réussir nos vies justifient notre existence sur terre. D'une grande sensibilité, émaillé de poèmes, de contes et d'expériences vécues, Emeric Lebreton signe avec ce livre une partition originale et inspirée.

Prix public : 14,90 euros TTC – [boutique officielle ORIENTATION](#)

Mentions légales :

La structure générale, ainsi que les textes, photos, images de ce document sont la propriété de Dr. Emeric Lebreton. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de Dr. Emeric Lebreton, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits. La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite.